

MAÎTRISER LA COMPTABILITÉ GÉRANCE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Titulaires de cartes, gestionnaires et comptables
- Prérequis : fondamentaux sur la gestion Immobilière sans expérience requise

OBJECTIFS

- Comprendre l'utilité juridique de la comptabilité
- S'approprier les mécanismes comptables de l'activité
- Maîtriser la lecture des états comptables
- Comprendre la logique du rapprochement bancaire et de la balance générale
- Établir les outils de suivi de l'activité
- Pouvoir manager les aspects comptables de la gérance et en assurer le suivi et le contrôle

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera animée par Patrice DURAND, 25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet ; ancien directeur des risques garanties financières et assurances ; ancien juge au Tribunal de Commerce ; diplômé E.S.C.P.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Partie 1 : Rappel des obligations juridiques de l'activité, mise à jour réglementaires (40 min)

Pause (10 minutes)

Partie 2 : Principes comptables et modélisation des écritures (60 min)

Dernière mise à jour : 11 janvier 2022

Exercice pratique et correction collective (20 min)

Pause déjeuner (1h)

Partie 3 :

- Analyse critique de la balance générale et du rapprochement bancaire (20 min) ;
- Étude qualitative du portefeuille sur une approche multicritères (30 min) ;
- Mise en place de l'outil de contrôle interne (45 min) ;

Pause (10 minutes)

Partie 4 :

- Organisation de l'activité (50 min) ;
- Mise en place des actions visant au développement de l'activité, transversalité métiers (30 min)

Conclusion de la formation (25 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Dernière mise à jour : 11 janvier 2022